



N° 22

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 12 MARS 1976

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA
JUN 7 1976
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

ACCORD CANADA/PORTUGAL
SUR LA PÊCHE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Des représentants du Gouvernement canadien et portugais se sont réunis à Ottawa les 9 et 10 mars 1976 afin de discuter de leur coopération future en matière de pêche. Cette réunion fut tenue afin de poursuivre les discussions qui eurent lieu à Ottawa les 7 et 8 janvier derniers.

La délégation portugaise était dirigée par son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Luiz Gois Figueira, Ambassadeur du Portugal au Canada. Monsieur L.H. Legault, Directeur Général de la Direction internationale du Service des Pêches et des Sciences de la mer, Ministère de l'Environnement, présidait la délégation canadienne.

La réunion fait suite à l'entente intervenue le 5 septembre 1975 entre le Canada et le Portugal pour considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêche, qui établirait les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche de la flotte portugaise dans les eaux au large de la côte atlantique du Canada, compte tenu des modifications juridiques et juridictionnelles prévisibles au régime de gestion des pêcheries dans ces eaux et des opérations traditionnelles de la pêche portugaise.

Les deux délégations mirent de l'avant des propositions comme base possible d'un accord sur les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des bâtiments portugais dans les régions sur lesquelles s'étendra la juridiction canadienne au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de pêche du Canada au large de la côte atlantique. Sur la base de ces propositions, les deux parties se sont entendues sur les dispositions d'un accord qui, s'il est approuvé par les deux Gouvernements, permettra aux navires portugais, sous l'autorité canadienne et conformément aux règlements du Canada, de pêcher dans la région mentionnée pour une partie du surplus des ressources nécessaires aux besoins canadiens.

Les accords proposés seront maintenant soumis à l'approbation des deux Gouvernements.